



## ACCOMPAGNEMENT CRÉATEUR

L'accompagnement créateur vous permet de faire le point sur votre projet de création d'entreprise avec un rendez-vous « diagnostic du projet ».

### Objectifs

- ▶ Une analyse du projet
- ▶ Un plan d'actions de mise en oeuvre du projet cohérent avec les objectifs du porteur de projet
- ▶ Un business plan efficace
- ▶ Un créateur prêt à devenir un chef d'entreprise

### Public concerné

- ▶ Tout porteur de projet de création d'entreprise.

### Notre offre

- ▶ Accompagnement créateur - Un rendez-vous « diagnostic du projet » de 2 heures, plus 8 heures d'accompagnement.

Voir avec votre Conseiller CCI référent pour les conditions d'éligibilité (selon les critères définis dans la convention CCI Pays de la Loire et la DIRECCTE) au programme FSE.

### Points analysés

- 1 ▶ La cohérence personne/projet
- 2 ▶ Détermination des points forts et des points faibles du projet
- 3 ▶ Étude de faisabilité du projet
- 4 ▶ Identification des actions nécessaires à la poursuite du projet (le cas échéant)

### Points forts pour les entreprises

Si le rendez-vous « diagnostic du projet » confirme la poursuite du projet :

<b>ACCOMPAGNEMENT</b>	Parcours d'accompagnement comprenant 8 heures d'entretiens individuels. Ces entretiens seront menés par un conseiller référent.
<b>SUR-MESURE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Ils permettront d'aborder différents points (en fonction des besoins de chaque porteur de projet) : le bilan du porteur de projet, l'étude de marché, l'étude prévisionnelle, le statut juridique et social, l'aide à la formalisation du projet.</li><li>▶ Proposition d'un parcours d'accompagnement personnalisé.</li></ul>

### Tarifs

- ▶ Accompagnement créateur : Gratuit
- ▶ Dans le cadre du programme FSE « Favoriser l'augmentation du nombre de créateurs et de repreneurs d'activités accompagnés et œuvrer pour la pérennité des nouvelles entreprises créées 2019-2020 », la prise en charge financière de l'action de référence est assurée à 50 % par le FSE et 50 % par la CCI Pays de la Loire.

Une question ? 02 40 44 6000

[nantesstnazaire.cci.fr](http://nantesstnazaire.cci.fr)



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



CCI PAYS DE LA LOIRE